

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017**  
**Séance ordinaire n° 2/2017**

**Présents** : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, BAJARD Marie-Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, LIVET Julien, MATICHARD Franck, CATHELAND Germaine, DUMAS Mickaël, FERON William.

**Excusée** : THEVENOUX Jocelyne pouvoir à BOURLIERE Claudine

**Secrétaire de Séance** : AUNOS Daniel

**Date de la convocation** : 18/02/2017

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2017 est approuvé.

Monsieur LIVET arrivera en cours de séance.

### **PERSONNEL**

1. Régime Indemnitare (sujet à huis clos) : Mme le Maire rappelle que lors des séances précédentes, le conseil municipal avait décidé de revoir les montants de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (prime remplaçant l'Indemnité d'Administration et de Technicité) de chaque agent. Mme le Maire propose aux membres du conseil l'augmentation évoquée en réunion de commission : + 75 % pour les agents Beurrier Sylvie, Durand Yvette, Girard Joel et Lageneste Anne-Marie, et + 50 % pour les agents Carrie Fabienne, Labbé Dominique, Montagnier Philippe, Montillet Lucile et Pourret Abel. Le conseil municipal, à la majorité (9 pour, 4 abstentions), approuve l'augmentation présentée par Mme le Maire (M. Beurrier ne prend pas part au vote).
2. Astreintes du personnel technique : Mme le Maire rappelle qu'en période hivernale, c'est à dire de début décembre à fin février, les employés de la voirie effectuent par roulement un service d'astreinte. Le montant des astreintes à payer à chaque agent s'élève à 437,12 €. Le conseil municipal approuve.
3. Contrat aidé : Mme le Maire informe que le contrat de Mme Masetto ne sera pas renouvelé et se termine le 6 avril prochain. Le Département de la Loire nous a transmis 2 CV de personnes éligibles au contrat aidé à 90 %. Mme le Maire propose au conseil de recruter un deuxième contrat aidé, pour apporter du renfort aux agents techniques mais également à la cantine. Le coût, pour la commune, d'un contrat aidé de 22 heures s'élève à 630 € pour 6 mois. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un deuxième contrat aidé à 22 heures pour un renfort auprès de la voirie et de la cantine.

### **INTERCOMMUNALITE**

4. Gymnase La Pacaudière : Mme le Maire informe que Roannais Agglomération a choisi le maître d'œuvre pour la construction du nouveau gymnase.
5. PLUI : Certains conseillers municipaux ont participé à la réunion publique qui s'est déroulée à St Alban les Eaux. 11 communes ont déjà délibéré contre, 1 pour. Après discussion, la commune s'oppose, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération, considérant que le plan local d'urbanisme détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine.
6. Syndicat des Eaux de la Teyssonne : Monsieur Cartal donne lecture des grandes lignes du compte rendu du comité syndical du 8 février 2017. Une opération portes-ouvertes à la station de traitement de « La Goutte Picard » sera organisée le 13 mai 2017.

#### **Monsieur Livet arrive en cours de séance (20h42)**

7. Véhicule électrique : Mme le Maire rappelle que par le biais de Roannais Agglomération, les communes peuvent bénéficier d'un véhicule électrique neuf pour un prix d'achat compris entre 4000 € et 7000 €. Mme le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes. L'achat de la batterie est-il compris dans le coût d'achat du véhicule ? Des renseignements seront demandés auprès de RA avant d'approuver cette convention.

### **ECOLE, SPORTS, LOISIRS**

8. City stade : Afin de rendre accessible le city stade, Mme le Maire présente un devis supplémentaire de la Société Urban Park de 542,50 € ht pour l'installation d'un passage sélectif pour PMR. Le conseil approuve. Mme le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région.

9. Equipement des jardins publics : Il convient de prévoir une réunion de commission afin d'étudier le changement de certains jeux devenus dangereux.
10. Aire de jeux : Le contrôle des installations des aires de jeux n'a pas été effectué depuis 2013, malgré l'obligation annuelle. Mme le Maire présente le devis de la Société DEKRA 342 € par an. Le conseil approuve.
11. Salle des fêtes : Mme le Maire informe que nous sommes en attente des derniers devis pour l'écran de projection de la salle des fêtes. Concernant la sono, Mme le Maire donne lecture des devis
  - a. DEPLACE Bruno : 1 250 € ht (sono mobile)
  - b. MANUTTAN : 2 409,69 € ht (sono fixe)
 Le conseil municipal souhaite un nouveau devis de Bruno Deplace avec l'installation d'enceintes fixes. Si ce nouveau devis ne dépasse pas 2000 € ht, le conseil municipal donne pouvoir au bureau maire/adjoints pour l'approuver.
12. Mairie : Il convient de remplacer un onduleur pour l'ordinateur du secrétariat : coût 158,33 € ht.
13. Empoisonnement étang : Mme Deplace informe qu'il est difficile cette année de trouver du poisson. Dans les années futures, prévoir le repoissonnement en novembre.
14. Association : Mme Deplace donne lecture du courrier de remerciement du Sou des Ecoles pour la subvention exceptionnelle.
15. Commission culture : Bilan du théâtre « Ginette » 1820 € entrées + 281.50 € buvette. Il convient de rechercher un nouveau régisseur suppléant.

### **VOIRIE**

16. Convention Département Loire : Le conseil municipal approuve à la majorité (1 abstention) le renouvellement de la convention ingénierie voirie avec le Département. Mme le Maire rappelle le coût : 1 € par habitant.
17. Panneau Plan de la commune : Il convient d'envoyer des photos de la commune à la Société afin de les insérer sur le plan. Certains conseillers soulignent que Mme Badoil de la Société Oxyria avait photographié tout le petit patrimoine de la commune pour la révision du PLU. Nous pourrions donc peut être les récupérer afin de les insérer sur ce panneau.
18. Panneau lumineux : Mme le Maire informe que le panneau électronique a été fabriqué mais que l'Architecte des Bâtiments de France refuse l'implantation de ce panneau. Malgré ce refus de l'ABF, la Société ID System ne veut pas revenir sur la commande passée et est dans son bon droit, le devis ayant été signé avec « Bon pour accord » sans aucune réserve. Il convient donc de trouver un nouvel emplacement hors champ de co-visibilité. L'emplacement vers la résidence sera proposé à Monsieur Perrin, adjoint de l'ABF.
19. Chemin piéton : un dossier de subvention a été déposé auprès de la Région.
20. Travaux 2017 : Monsieur Jeneste, donne lecture de l'estimatif réalisé par le Département, pour les travaux de la cour de l'école maternelle. Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux, et sollicite du Département une subvention.
21. Remplacement tondeuse : Monsieur Jeneste donne lecture des devis :
  - a. Devis PMA/Meca Domicile : garantie 2 ans 14 600 € ht
  - b. Devis Garnier/Roanne Tronçonneuse: garantie 1 an 15 965 €
 Le conseil municipal approuve le devis PMA/MECA d'un montant de 14 600 € ht (avec levage en hauteur et lame à neige). Monsieur Dumas ne prend pas part au vote (lien avec la Société Meca Domicile).
22. Matériel voirie : Monsieur Jeneste donne lecture des devis pour l'achat d'un rotofil : Meca Domicile 649 € ht ; Garnier 871 € ht. Le conseil approuve le devis MECA.

### **URBANISME**

23. Lotissement avant-projet : Mme le Maire présente l'étude réalisée par Mme Poussin, cabinet Ginkgo. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la Région.
24. Droit de préemption : Le conseil municipal ne souhaite pas préempter sur la parcelle AB 16.

### **BATIMENTS**

25. Cure : Mme le Maire a rencontré Père Xavier Grillon concernant le devenir de la cure. Il souhaite que la cure reste utilisée pour des activités pastorales (maison paroissiale pour des rencontres, maison de repos pour les prêtres, accueil de groupes de jeunes). Pour leur permettre de mettre en place ces activités, il demande à la commune de rédiger une convention entre la mairie et le diocèse de Lyon. Le conseil municipal est favorable à ladite convention avec un prix de location couvrant les frais liés à ce bâtiment (taxes foncières, assurance, etc..). Le conseil municipal souhaite tout de même connaître la valeur de ce bâtiment et demandera au service des domaines de l'estimer.
26. Bar Restaurant : nous sommes en attente des devis de maître d'œuvre ; un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région.

27. Ruine : Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu le 14 mars avec Mme Poussin et M. Peillon pour l'avant-projet. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région.
28. Monument aux morts : Madame le Maire informe qu'elle a rencontré Mme Guillot de la DRAC suite à notre demande de classement. Le dossier passera en commission régionale le 18 mai, puis s'il est retenu, le dossier sera transmis à Paris.
29. Restaurant scolaire : Mme le Maire présente les avenants :
- Lot 1 Delaire : - 3 976,06 € ht
  - Lot 3 Lespinasse : + 900 € ht
  - Lot 6 Chapuis : - 756,70 € ht
- Le conseil municipal approuve ces avenants ainsi que le devis de la Société Morel pour le socle de l'éplucheuse ainsi que la centrale de nettoyage d'un montant de 1 568,05 € ht. Nous sommes dans l'attente du devis pour finaliser la clôture autour du nouveau portail.
- La réception du chantier est prévue le 1<sup>er</sup> mars à 14h. La mise en service du nouveau restaurant scolaire est prévue à la rentrée des vacances de Pâques. La livraison du mobilier est programmée le 7 mars. Inauguration le 22 avril.
30. Achat de matériel : Mme le Maire présente le devis de la société Worvek pour l'achat d'un aspirateur/nettoyeur : coût 1499 € ttc, garantie 5 ans. Le conseil approuve à la majorité (4 abstentions, 11 pour).
31. Travaux logements : Monsieur Beurrier récapitule les devis pour les travaux d'isolation, et de performance énergétique dans les logements de l'ancienne école. Le conseil municipal approuve ces devis et sollicite de Roannais Agglomération une subvention au titre du PLH.

<i>Nature des travaux</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant TTC</i>
Isolation logement Mme Lacroze	SYBELIN	4.256,03 €
Reprise branchements électriques Logement Lacroze	DUPUY	1.335,60 €
Reprise menuiseries logement Lacroze (suite isolation)	LAURAND	583,00 €
Chauffage logement Lacroze + Gestionnaire d'énergie	DUPUY	2 343,60 €
Chauffage logement Da Costa + Gestionnaire d'énergie	DUPUY	830,28 €
Réalisation d'une rampe logement Ancienne Ecole	GONDEAU	300,00 €

32. Résidence : Nouvelle locataire le logement A2 laissé par Mme Murcier : Mme Bourlière.

### QUESTIONS DIVERSES

33. Feu d'artifice : Monsieur Cartal présente le devis de la Société L'Etoile : 1550 €. Il convient de comparer ce devis avec la proposition de Pyragric (fournisseur habituel).
34. Date des prochains conseils : vendredi 31 mars, vendredi 28 avril, mercredi 24 mai 2017.
35. Réunion des commissions : CCAS le 13 mars, commission culture le 21 mars, visite des aires de jeux 25 mars.

Séance levée à 23h30